

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
CANTON DE LODÈVE

## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LODEVOIS ET LARZAC

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

numéro CC_220602_2
-----------------------

L'an deux mille-vingt deux, le deux juin,  
Le Conseil communautaire, dûment convoqué le vingt sept mai deux mille vingt-deux, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil de l'Espace Marie-Christine BOUSQUET, sous la Présidence de Jean-Luc REQUI.

nombre de membres	
en exercice	59
présents	37
exprimés	49
vote	
pour	49
contre	0
abstention	0

#### Présents :

Joëlle GOUDAL, Martine BAÏSSET, Jean-Paul PAILHOUX, Claire VAN DER HORST, Jérôme VALAT, Jean Michel BRAL, Jean TRINQUIER, Alain VIALA, Bernard GOUJON, Daniel FABRE, Gaëlle LEVEQUE, Jean-Marc SAUVIER, Nathalie ROCOPLAN, Ludovic CROS, Fadilha BENAMMAR KOLY, Izia GOURMELON, Monique GALEOTE, Gilles MARRES, Marie-Laure VERDOL, Fatiha ENNADIFI, Damien ALIBERT, Nathalie SYZ, Claude LAATEB, Antoine GOUTELLE, Félicien VENOT, Jean-Luc REQUI, Michel ABRIC, Jean-Christophe COUVELARD, Clément THERY, Guy LEMAIRE, Philippe BERLENDIS, Isabelle PERIGAULT, Alain FALCOU, Chantal BASCOUL, Daniel VALETTE, SONNET Bertrand, FRONTIN Claudine.

#### Absents avec pouvoirs :

Sonia ROMERO à Jérôme VALAT, David BOSC à Jean-Marc SAUVIER, Ali BENAMEUR à Gilles MARRES, Didier KOEHLER à Jean-Marc SAUVIER, Isabelle PEDROS à Nathalie ROCOPLAN, David DRUART à Marie-Laure VERDOL, Ahmed KASSOUH à Marie-Laure VERDOL, Magali STADLER à Claude LAATEB, Christian RICARDO à Claude LAATEB, Frédéric ROIG à Jean-Luc REQUI, Valérie ROUVEIROL à Jean-Luc REQUI, Michel DRUENE à Jérôme VALAT.

#### Absents :

Michel COMBES, Véronique VANEL, Jérôme CLARISSAC, Jean-Paul AGUSSOL, Joana SINEGRE, Damien ROUQUETTE, Françoise OLIVIER, Bernard JAHNICH, Sophie PRADEL, Pierre-Paul BOUSQUET.

<b>OBJET :</b>	<b>Attribution des subventions aux associations pour l'année 2022 dans le cadre du contrat de ville</b>
----------------	---

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment les articles L. 2121-29, L. 3211-1 et L. 4221-1,

**VU** la circulaire « modalités opérationnelles d'élaboration des contrats de ville » du 15 octobre 2015, article 1.6 « Soutien aux associations »,

**VU** les délibérations n°CC\_20170725\_006 du Conseil communautaire du 25 juillet 2017 et n°207009190003 du Conseil municipal de la Ville de Lodève du 19 septembre 2017 portant sur le transfert de compétence Politique de la Ville de la Ville de Lodève à la Communauté de communes,

**CONSIDÉRANT** que dans le cadre d'un transfert de compétences, le dispositif « Politique de la Ville » est devenu intercommunal au 1<sup>er</sup> janvier 2018,

**CONSIDÉRANT** que dans le cadre du Contrat de Ville, la Ville de Lodève entretient depuis de nombreuses années, des relations étroites avec les associations socioculturelles, interculturelles et d'éducation populaire, partenaires incontournables de l'action publique dans nos quartiers auprès et avec les familles lodévoises,

**CONSIDÉRANT** que, compte tenu de l'importance de poursuivre les engagements pris dans le cadre du Contrat de Ville, les conventions ont été travaillées avec les opérateurs concernés selon les trois axes de « Clarification – Harmonisation – Sécurisation » et selon les enjeux globaux suivants :

- affirmer les orientations politiques socioculturelles de la Communauté de communes,

- préciser les attentes de la Ville vis-à-vis des associations concernés par la politique de la ville,
- reconnaître et valoriser les projets associatifs et sociaux de nos partenaires socioculturels de manière partenariale en lien avec la Communauté de communes, le Centre Intercommunal d'Action Sociale et le Centre Communal d'Action Sociale,
- poser les jalons d'une nouvelle relation entre les associations et la collectivité en entrant dans une véritable démarche de concertation et de définition d'objectifs partagés, afin de répondre de la manière la plus pertinente possible aux besoins et attentes des familles,
- sécuriser les relations entre la collectivité et les associations,
- s'inscrire pleinement et volontairement dans une logique de suivi et d'évaluation afin d'analyser ensemble les points faibles et les points forts de l'action et de décider ensemble des ajustements éventuellement nécessaires à apporter pour répondre au mieux aux attentes et aux besoins des habitants,

**CONSIDÉRANT** le travail de structuration élaboré en collaboration avec la Communauté de communes, la Ville de Lodève, le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS), l'État et les opérateurs de la Politique de la Ville ainsi que les bilans positifs et l'investissement local des opérateurs depuis de nombreuses années sur le territoire,

**CONSIDÉRANT** les actions proposées par les opérateurs dans le cadre de l'appel à projets 2022,

**CONSIDÉRANT** les attributions de subventions aux associations intervenants dans le cadre de la Politique de la Ville participent au bon dynamisme du partenariat entre la Communauté de communes du Lodévois et Larzac et certaines associations,

**Qui l'exposé de Gaëlle LEVEQUE et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :**

- **ARTICLE 1 : VALIDE** l'attribution des subventions aux associations pour l'année 2022, dans le cadre du Contrat de Ville et détaillées dans le tableau ci-dessus :

Organisme	Nom de l'action	Montant de la subvention
Compagnie des Jeux	Action d'animation socioculturelle avec le jeu	6 500
Compagnie des Jeux	Accompagnement et soutien éducatif	2 000
Terre Contact	Projets Familles : « Colimaçon, A Petit Pas »	8 000
Terre Contact	Recup Cuisines	
Rebond	Médiation sociale par le sport	2 000
Rebond	Projet Insertion Rugby / Essai Au Féminin	2 500
CCAS	« Accroche toi ! » Prévention décrochage scolaire	1 000
Radio Lodève	Ateliers radiophonique en direction des jeunes	400
MJC-ILL	Citoyenneté, Valeurs de la République, Laïcité	3 000
MJC-ILL	Lutte contre les discriminations et le harcèlement scolaire	3 000
MJC-ILL	Liens Intergénérationnel et Solidarités	2 500
MLJ	Espace santé jeunes	1 900
École des Parents et des Educateurs de l'Hérault	Point Ecoute Parents / Enfants	6 000
École des Parents et des Educateurs de l'Hérault	Permanence d'écoute et de soutien pour les enfants exposés aux violences intrafamiliales	3 000
CIDFF	Permanence de soutien psychologique destinée aux femmes victimes de violences	2 000
L'encrier	Écrivain Public, Ateliers Sociolinguistes, accueil des ressortissantes étrangères	2 500
Shantidas	Déménagement Solidaire	2 500
Césam Migration	Permanence médiation interculturelle et soutien à la parentalité	4 500

Organisme	Nom de l'action	Montant de la subvention
Terre en Partage	Solidarité Lien Social et Jardin Nourricier	6 000
IFAD- APP	Tiers Lieu Artistique et Culturel	7 000
POTENTIEL JEUNES	Potentiel Jeunes	4 000
Viramonde	Favoriser la mobilité transnationale des jeunes	1 500
La distillerie	Tiers Lieux	2 000
IFAD- APP	Plateforme accès à la qualification	4 000
Club Omnisport du Lodevois	Maison sport santé	2 000
Passerelles	Ateliers Code de la Route	3 000
Face Hérault	Emploi - développement Économique	500
Association Territoire santé Lodeve	Bureau promotion actions sociales et sanitaires	2 000
EBE Lodeve	TZCLD	12 500
ADIE	ADIE insertion	250
Conseil Citoyen de Lodeve	Fonctionnement du Conseil Citoyen	5 000
MJC	3V	500
(CLAS) MJC-ILL	Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité	3 500
MJC-ILL	Participation à la mise en œuvre de la transition écologique	3 000
Association Oeuvres d'eau	Médiation dans le cadre des projets sur les rivières	2 000

- **ARTICLE 2 : AUTORISE** le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tous les documents y afférents,

- **ARTICLE 3 : PRÉCISE** que cette dépense est imputée sur le budget principal, chapitre 67, article 6748 et chapitre 65, article 6574,

- **ARTICLE 4 : DIT** que le présent acte sera inscrit au registre des délibérations et sera transmis au service du contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits et ont les délibérants signé au registre,  
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,  
Jean-Luc REQUI